26e ANNEE N° 2215 PARAIT LE SAMEDI 26 MARS 1910

SISTERON JOURNAL

REPUBLICAIN INDEPENDANT

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS

PAYABLES D'AVANCE

Quatre francs par an

ÉTRANGER, le port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 21, *Place de la Mairie*, SISTERON.

LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS

On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste

Les annonces sont reçues au bureau du Journal et à *Paris à l'Agence de la Presse, 20, Rue de la Victoire*, à l'*Agence Havas*, 8, Place de la Bourse et dans les principales agences.

ANNONCES

Judiciaires (la ligne).....0.20
Commerciales (la ligne).....0.15
Réclames (la ligne).....0.30

Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré.

La Candidature YVES GUYOT

En 1906, la candidature de M. Yves Guyot était patronnée par l'*Alliance Républicaine Démocratique*, dont le président est M. Adolphe Carnot.

Le 10 mars 1910, M. Yves Guyot a reçu la lettre suivante :

Mon cher Ministre,

Je m'empresse de vous informer que, dans sa séance du mercredi 9 mars, la commission centrale exécutive de l'Alliance Républicaine Démocratique *a décidé de donner à votre candidature son patronnage et tout son appui.*

Je vous prie de vouloir bien m'accuser réception de cet avis et d'agréer, l'expression de mes sentiments les plus distingués et dévoués.

Le secrétaire-général,
Pallu de la BARRIÈRE.

YVES GUYOT, ancien ministre

Opinions d'un Electeur

Bien que les élections ne soient pas virtuellement ouvertes, l'on peut dire déjà que la période électorale va s'ouvrir et que bientôt les électeurs se divertiront au spectacle des conférences et se reposeront de leurs travaux dans la lecture des nombreuses professions de foi que la poste leur apportera.

Si je dis nombreuses c'est par euphémisme. De tous les candidats dont le nom a été mis en avant, de toutes ces personnalités une sélection, un triage comme l'on dit chez nous. un choix, s'imposent et parmi toutes ces candidatures les électeurs devront porter toute leur attention sur celle qui paraît la plus désignée pour attirer les suffrages des 6000 électeurs de l'arrondissement ; c'est la candidature d'union républicaine de M Yves Guyot.

La personnalité de M. Yves Guyot n'est inconnue pour personne. Une brochure adressée aux électeurs en 1906, a raconté tout au long la carrière politique de ce savant économiste, de cet homme d'Etat qui tint brillamment sa place pendant trois années consécutives dans les ministères Tirard et de Freycinet, (22 février 1889 — 27 février 1892).

Certains socialistes, ont présenté M. Yves Guyot comme l'ennemi des travailleurs. Pourquoi ? parce que M. Yves Guyot, a toujours dit la vérité, dans un but désintéressé, sans se préoccuper si cette vérité plairait ou déplairait à certains meneurs Il a dénoncé en 1893, dans un petit volume, *La Tyrannie Socialiste*. Toutes les prévisions qu'il faisait alors se sont vérifiees d'une manière implacable. Il a indiqué, en même temps, la solution pratique des conflits du travail par l'institution de *sociétés commerciales du travail*

M. Yves Guyot est un républicain qui a pris part aux luttes de la fin de l'Empire et à celles qui ont contribué à fonder la République. Démocrate, il est resté partisan de la vieille formule : liberté, égalité, et fraternité. De là, son attitude contre les socialistes qui proclament la guerre de classes.

L'action de M. Yves Guyot, depuis qu'il est en dehors du parlement, n'a cessé de grandir. Ancien président de la société de statistique, membre de l'institut international de statistique, vice-président de la société d'Economie politique de Paris, rédacteur en chef du *Journal des Economistes*, revue spéciale des questions techniques, il a une compétence reconnue dans le monde entier.

Un souvenir doit frapper tous les électeurs de l'arrondissement de Sisteron. En 1893, parmi les candidats se trouvait M. Henri Marcel. Il fut battu. Il est aujourd'hui directeur de la *Bibliothèque Nationale*. M. Henri Marcel rompit toutes relations avec l'arrondissement de Sisteron.

M. Yves Guyot a été battu en 1906. Cependant il n'a pas cessé de s'y intéresser. Beaucoup pourraient en porter témoignage. Rappelé par de nombreux républicains, qui, autrefois divisés, se sont mis d'abord sur son nom, il doit réunir les voix des électeurs qui considèrent que la défense de la République doit être remise en des mains sures et que le progrès social ne peut s'accomplir que par des hommes qui veulent un gouvernement sérieux, rigide observateur des lois et sachant en imposer le respect à tous. M. Yves Guyot a prouvé, quand il était au pouvoir, qu'il savait mettre en pratique cette politique sans laquelle il n'y a ni liberté ni sincérité.

UN ELECTEUR.

Le crédit individuel a long terme

Le *Journal Officiel* a promulgué le 20 mars la loi instituant le crédit individuel à long terme, en vue de faciliter l'acquisition, l'aménagement, la transformation et la reconstitution des petites exploitations rurales.

Aux termes de cette loi, les sociétés de crédit agricole peuvent consentir à cet effet des prêts à long terme, de 8000 francs au maximum et pour 15 ans au plus. Ces prêts auront lieu par ouverture de crédit hypothécaire, ou bien ils seront garantis par un contrat d'assurances en cas de décès. Les exploitations rurales pour lesquelles ces prêts auront été consentis pourront être constituées en bien de famille insaisissables. Les sociétés de crédit immobilier constituées conformément aux dispositions de la loi du 10 avril 1908 qui déclareront, après approbation du ministre du travail, vouloir faciliter ces opérations, pourront être assimilées aux caisses régionales de crédit mutuel agricole et recevoir, comme elles des avances spéciales du gouvernement.

La révision du tarif de douanes

Le sénat termine en ce moment, l'examen du projet de loi, voté par la chambre des députés, portant révision des tarifs de douanes.

On n'a pas touché, dans cette révision du tarif, aux droits de 7 francs sur le blé. Personne n'a proposé de l'augmenter ni de le diminuer. Si la question ne s'est pas posée à ce moment, elle ne se posera pas dans le courant de la prochaine législature.

Il en a été de même pour les viandes. La loi du 31 juillet 1903 avait fixé le tarif des viandes aux 100 kilos net :

Viandes fraiches	Tarif général,	tarif minimum
de mouton	50 fr.	35 fr.
de porc	40	25
de bœuf et autres	50	35

Ni la Chambre des députés ni le sénat n'ont modifié ces droits. Seulement ils les ont étendus « aux viandes conservées par un procédé frigorifique. »

Les droits sur les animaux vivants n'ont reçu aucune modification sauf en ce qui concerne les volailles et pigeons. Ils n'étaient soumis qu'au tarif unique de 20 fr. par 100 kilos on a maintenu ce chiffre pour le tarif minimum, mais on a inscrit au tarif général un droit de 30 francs.

On a fixé les mêmes droits pour les lapins vivants.

La chambre des députés a adopté pour les jambons cuits ou desossés un droit de 60 fr. au tarif maximum et de 40 fr. au tarif minimum par 100 kilos. Il étaient auparavant soumis au droit de 30 fr. au tarif minimun et de 50 francs au tarif général.

Le tarif de 1892 frappait le gibier mort d'un seul droit, tarif maximum 25 francs ; tarif minimum, de 20 fr.

Le nouveau tarif porte les droits suivants :

	Tarif général,	tarif minimum
Lièvres, chevreuils, lapins morts	50 fr.	35 fr.
autre gibier mort	30	20
Lapin de garenne (morts)	30	20

Le tarif général a été porté à 90 fr. pour les volailles truffées, le tarif minimum maintenu à 60 francs par 100 kilos.

Les foies gras sont frappés de 25 francs au tarif minimum et de 40 francs au tarif général.

Pour les conserves de viandes en boîte, les droits ont été portés au tarif minimum à 20 fr. et au tarif général à 23 fr. y compris l'emballage intérieur.

Voila les changements apportés aux droits sur les viandes et sur les animaux comestibles.

La cire blanche était inscrite au tarif maximum à 12 fr. et au tarif minimum à 8 francs, les droits ont été portés à 18 francs et à 12 francs.

Les droits sur le miel pur qui étaient de 15 francs et de 10 fr., ont été portés à 30 fr. et à 20 fr. ; le miel de fantaisie ou mélangé de produits sucrés, suivait le régime des sirops et des confitures, on a établi des droits de 50 francs et de 33 francs aux 100 kilos.

Le Tarif sur les légumes secs a été porté à 5 francs au tarif génénéral, mais maintenu à 3 francs au tarif minimum ; celui sur les légumes secs décortiqués à été porté à 9 francs au tarif général et maintenu à 6 francs au tarif minimum.

Pour les légumes secs en farines crues, le droit est porté à 9 francs au tarif général et à 6 francs au tarif minimum ; pour ceux en farines cuites, à 12 francs et à 8 francs.

On a maintenu les droits de 200 fr. et de 150 francs par 100 kilos pour les raisins et fruits forcés, mais on y comprend le poids des emballages.

Pour les figues et amandes, le tarif général a été abaissé de 15 fr. à 10 francs, mais le tarif minimum, a été maintenu à 3 francs. Même droit pour les amandes et les noisettes en coques ; pour les amandes et noisettes sans coques, les droits sont de 20 fr. et de 6 francs.

Le Sénat a considéré le melon comme un légume et l'a fait sortir de l'article 84 où il était soumis aux mêmes droits Fruits de table frais ; raisins de vendange et marcs de raisins, du 15 juillet au 1e novembre, 35 francs et 12 francs ; autres raisins de table ordinaires importés en boîte, caissettes, paniers ou barils d'un poids ne dépassant pas 20 kilos pendant la période de production en France : 25 fr. et tarif minimum 8 francs.

Pêche, brugnons et abricots, tarif minimum 6 francs.

Prunes, cerises, fraises importées pendant l'époque de la production tarif général 10 francs, tarif minimum 3 francs ;

© VILLE DE SISTERON

Les mêmes fruits en dehors des époques de production :

Tarif général 30 francs et tarif minimum 20 francs, fruits de table frais non dénommés 10 francs et 3 francs.

Les époques de production sont ainsi fixées : cerises du 1er mai au 15 novembre ; pêches, brugnions et prunes ; du 15 juin au 1er novembre ; raisins de table ordinaires, du 15 juillet au 1er novembre.

Les huiles d'olive destinées à la savonnerie, à charge de les rendre impropres à l'alimentation et dénaturées aux frais des importateurs sont maintenues aux tarifs de 10 francs et de 3 francs, les autres huiles d'olive aux tarifs de 25 francs et de 10 francs.

Les huiles de coton destinées à la savonnerie et à la fabrication des graisses alimentaires sont portées au tarif minimum à 9 francs et maintenues au tarif minimum de 6 francs. Les autres sont portées aux tarifs de 18 et de 12 francs.

Les légumes frais importés pendant la saison normale sont maintenus aux tarifs de 15 francs et de 6 francs.

Hors de saison, les concombres et haricots verts, importés du 1er novembre au 1er juin ; les tomates et melons importés du 1er décembre au 1er juillet : les épinards et asperges importés du 1er novembre au 1er mai ; les petits pois importés du 1er mars au 1er juin, paieront 20 et 12 francs.

Les légumes salés et confits paieront 18 et 12 francs ; les légumes conservés 24 et 16 francs poids brut ; les légumes désséchés 30 et 20 francs.

Les tourteaux de graines oléagineuses, amurcas et grignons d'olives contenant en huile moins de 12 °/₀ seront exempts ; de 12 °/₀ à 16 °/₀, ils paieront 0 fr. 75 par 100 kilos et plus de 16 °/₀, 1 fr. 50.

Voilà les quelques articles du tarif qui intéressent spécialement l'arrondissement de Sisteron. Le nouveau tarif des douanes voté restera en vigueur pendant un certain nombre d'années.

On peut considérer que ces droits sont acquis pour toute la durée de la prochaine législature.

Une Exposition des Produits des Basses-Alpes
A PARIS

Une nouvelle initiative vient d'être prise par la Société Fraternelle des Bas-Alpins, à Paris ; elle peut devenir, par la suite, des plus profitables au commerce du département.

D'accord avec différents groupements provinciaux, cette Société a organisé dans la capitale une exposition des produits des régions montagneuses de France qui a obtenu le plus vif succès.

Pendant trois jours consécutifs, les 18, 19 et 20 mars, une foule nombreuse et élégante a défilé dans les salons de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale où avait été installée cette exposition.

Les comptoirs de la Société des Bas-Alpins étaient des mieux achalandés. On y voyait des produits de Digne, des Mées, de Manosque et de la région en général.

Le succès a été tel qu'il a été impossible de satisfaire à toutes les demandes et que, dès le premier jour on s'est trouvé complètement dépourvue de certains produits. Le miel, en particulier, a été très recherché. Les truffes, les prunes fleuries, les pistoles, les amandes ont été également très appréciées. Il a même fallu, pour répondre au désir des acheteurs, accepter des commandes.

Les œuvres de nos peintres n'ont pas, de leur côté, passé inaperçues. On en a admiré le dessin vigoureux et la tonalité fine et délicate. Plusieurs ont même fait de beaux prix.

Le dimanche soir, une fête a été donnée avec le concours de chansonniers et de danseurs locaux, devant un public enthousiaste. Binious, musettes, fifres et tambourins se sont fait entendre tour à tour. On a vivement applaudi les groupes qui ont dansé le rigodon dauphinois et la bourrée auvergnate.

A noter que deux vendeuses Basalpines avaient revêtu d'anciens costumes de paysannnes de Sisteron, du plus heureux effet.

En présence des résultats acquis par l'heureuse tentative qu'elle vient de faire, la Société Fraternelle des Bas-Alpins a décidé d'organiser l'an prochain une nouvelle exposition plus complète et mieux approvisionnée de tous nos produits locaux. Elle se se préoccupe même de faire instituer à Paris une foire annuelle des produits de toutes les régions montagneuses de France. Si elle réussit, les maires de nos communes seront avertis en temps voulu, comme ils l'ont d'ailleurs été cette année avant l'ouverture de l'exposition qu'elle vient d'organiser.

Notes d'un ami de la nature

La phosphorescence de la mer
Les plantes phosphorescentes

Lumière sans feu, mais pas sans vie

Parmi les infiniments petits qui peuplent l'immensité des mers, les infusoires jouent un rôle prépondérant dans le beau phénomène de la phosphorescence.

Dés que le soleil a disparu à l'horizon, des essaims innombrables d'animalcules lumineux sont attirés à la surface du liquide par certaines circonstances météorologiques (Humboldt). Une nouvelle clarté surgit du sein des flots. On dirait que l'Océan essaye de rendre pendant la nuit les torrents de lumière qu'il a reçus pendant le jour. Mais cette lumière étrange n'éclaire pas uniformément le milieu dans lequel elle se produit ; elle naît çà et là par une foule de points, qui tout à coup s'allument et scintillent.

Quand la mer est bien tranquille, on croit voir à sa surface des millions de vives étincelles qui flottent et se balancent, et, au milieu d'elles, de capricieux feux follets qui se poursuivent et se croisent. Ces soudaines apparitions se réunissent, se séparent, se rejoignent, et finissent par former une vaste nappe de phosphorescence bleuâtre ou blanchâtre, pâle et vascillante, au sein de laquelle se font distinguer, d'espace en espace, de petits soleils éblouissants qui conservent leur éclat.

Quand la mer est très agitée, les flots semblent s'embrasser. Ils s'élèvent, roulent, bouillonnent, et se brisent en flocons d'écume qui brillent et disparaissent comme les bleuettes d'un immense foyer. En déferlant sur les rochers du rivage, les vagues les ceignent d'une bordure lumineuse : le moindre écueil a son cercle de feu.

Rien n'est plus gracieux que les hélices des bateaux évoluant au milieu de la nuit dans cette onde merveilleuse : ils agitent, soulèvent et précipitent des gerbes enflammées, Quand un vaisseau fend les ondes, il pousse devant lui deux vagues de phosphore liquide, il trace en même temps, derrière sa poupe, un long sillon de feu qui s'efface avec lenteur, comme la queue d'une comète ! (Quatrefarges).

Quel beau sujet d'études pour les savants, et quelle admirable source d'inspiration pour les poètes.

La noctiluque miliaire est un des infusoires pélagiens qui contribuent le plus à la phosphorescence de la mer. Cette bestiole offre à peine un ou deux dixièmes de millimètre de longueur et l'épaisseur d'un cheveux. C'est un géant parmi les infusoires ! Les Noctiluques émaillent la surface de l'eau comme de petites constellations tombées du du firmament.

Dans son magnifique ouvrage *Les Enfants du capitaine Grand* le grand romancier Jules Vernes nous a laissé une fort belle description de ces animalcules lumineux étranges.

N'y a-t-il pas dans le monde végétal des mêmes propriétés que les Noctiluques ?

Jusqu'à ces dernières années, les botanistes niaient, ou du moins contestaient au règne végétal cette singulière propriété de produire spontanément de véritables étincelles électriques.

Gesner avoue qu'il n'a rien vu de semblable, dans un écrit très rare, intitulé : *De raris et admirantis herbis, sine quod nocte luceant, sive alias ob causas lunarix nominatur* (1).

Le fait le plus commun est celui que présente le bois pourri ; la phosphorescence que manifeste cette matière a été d'abord attribuée à la présence d'un champignon microscopique : le *byssus phosphorea* ; mais les observations de Retzius, de Humbold, et celles toutes récentes de M. Harting ont prouvé qu'elle réside dans la substance ligneuse elle-même.

D'autres parties des végétaux en voie de décomposition peuvent se couvrir également de phosphore. Meyen a vu des champignons plus ou moins pourris devenir lumineux dans l'obscurité ; M. Tulasne a étudié, de son côté, et décrit avec soin la phosphorescence des feuilles mortes du chêne : M. de Martius a signalé, dans son livre : *Voyage au Brésil*, la vive lueur que lui a offerte le suc laiteux de l'Euphorbia phosphorea — la sœur de notre Euphorbe réveille-matin ; enfin, une observation analogue a été faite au Brésil, par Mornay, sur une liane.

La phosphorescence s'offre également sur quelques végétaux vivants et parfaitement intacts. L'exemple le plus connu et le plus fréquemment étudié est celui du *Rizomorpha Subterranea*, champignon qui se développe ser le bois des galeries des mines ; l'extrémité de ses filaments donne une lueur si vive que, d'après Mayen, de Candolle et Humboldt, elle permet de lire à sa clarté.

Un autre champignon, très remarquable sous ce rapport, est l'*agaricus crepidosus* du midi de l'Europe, et frère de celui qui produit la pourriture des racines de la vigne dans nos régions. D'autres espèces, des régions tropicales, possèdent la même faculté de devenir lumineuses dans l'obscurité ; tels sont les *agaricus 5ardeneri, noctilucens*.

Une mousse, le Schüostéga *osmundacea*, qui croît dans les grottes et les cavernes, présente au jour, dans certaines circontances, une belle lueur d'un vert d'émeraude. Bridel a montré que cette lueur provient de la réflexion et de la réfraction de la lumière diurne, par de petits filaments confervoïdes qui se trouvent sous cette mousse.

Combien de merveilles tout aussi inconnues, tout aussi intéressantes ; restent-il à découvrir, le hasard aidant ? Car le génie humain consiste bien souvent à tirer certaines déductions qui résultent de faits que présente le hasard, faits déjà peut être mille fois vus par des esprits vulgaires.

HORTULUS.

(1) De quelques herbes rares et admirables, qui, soit parce qu'elles brillent la nuit, soit pour d'autres raisons, sont nommées lunaires.

Chronique Locale

SISTERON

Fêtes de la Mi-Carême. — Comme les années précédentes, les fêtes de la Mi-Carême particulièrement brillantes en 1910, grâce au concours de la Lyre Volonnaise, de la Gloire Aptésienne et de l'Avant-Garde Avignonnaise, avaient attiré dans notre ville un grand nombre d'étrangers, malgré l'incertitude du temps, pluvieux et neigeux la veille, mais qui s'est remis au beau dans la journée. A 10 heures du matin, le Comité et la musique de Sisteron recevaient à la gare les musiques étrangères qui rentraient en ville aux sons de brillants pas redoublés.

Après une aubade devant la Mairie, M. Gasquet, maire, à sauhaité la bienvenue aux Sociétés au nom du Conseil Municidal et de la population sisteronnaise et un appéritif d'honneur était servi dans une des salles de la Mairie. A 2 heures, le corso carnavalesque partait de la cour de la gare et se déroulait au milieu d'une foule enthousiasmée. Après avoir parcouru les principaux quartiers de la ville le corso à défilé devant le jury, les mouvements des groupes merveilleusement exécutés ont été soulignés de nombreux applaudissements.

Le soir, à 10 heures, au Casino, un bal des plus animés qui a duré jusqu'au jour a clôturé cette brillante fête.

Le tirage de la tombola est fixée au lundi de Pâques.

Voici la liste des prix décernés par le lury :

Chars : 1er prix. Jumaux et jumelles, 2me prix, Un bal chez Chantecler ; 3me prix retour de la Corrida. Voiturettes : 1er prix *ex-æquo*, Triomphe du Tabac et retour du Pôle ; 2me prix, Journée de plaisir ; 3me prix Mât de Cocagne ; Candidat Complaisant. Prix spécial : Les Clergazilarudoffengroup' ou Cirque Minuscule. Groupes à pied ; 1er prix les Auvergnats ; 2me prix *ex-æquo*, Les Occupés et le Baptême au village ; 3me prix L'Orphéon ; 4 prix, le chien réconciliant, le cop et le merle.

Masques isolés : Le Chat botté.

Palmes Académiques. — C'est avec plaisir que nous relevons dans les nouveaux promus, au titre d'officier d'Académie, le nom de M. Monges, le distingué ingénieur des Ponts et Chaussées de notre ville. A cette occasion nous lui adressons nos félicitations.

Enseignement. — Madame Gueydan, institutrice-adjointe à l'école des filles de Manosque, est nommée en la même qualité à Sisteron en remplacement de Mme Reynaud.

Fête des Bons-Enfants. — C'est lundi prochain qu'aura lieu au hameau des Bons Enfants la fête annuelle qu'organisent ces habitants. On sait que le principal numéro de ce programme est un magnifique bal champêtre, animé par les jeunes amateurs des deux sexes de la danse.

Un service de voitures fonctionnera à partir de midi. Le départ a lieu de la rue de Provence.

Bourses d'enseignement primaire supérieur. — L'examen des candidats aux bourses d'enseignement primaire supérieur est fixé au 19 mai pour les aspirants et au 23 mai pour les aspirantes.

Les inscriptions seront reçues, dans les bureaux de l'inspection académique, du 1er au 31 mars

Les candidats aux bourses de l'enseignement primaire supérieur devront être âgés de 12 ans au moins et de 15 ans au plus, au 1er octobre. Aucune dispense d'âge ne peut être accordée.

L'examen des candidats âgés de 12 ans portera sur les matières du cours supérieur des écoles primaires ; l'examen des candidats de 13 ans portera sur le programme d'enseignement de la première année des écoles primaires supérieures ; l'examen des candidats de 14 ans portera sur le programme d'enseignement de la deuxième année.

Les candidats pourront être exceptionnellement autorisés sur leur demande, à subir les épreuves d'une série autre que celle à laquelle ils appartiennent d'après leur âge.

Le nombre et la nature des épreuves seront les mêmes dans les trois examens.

Pour les pièces à fournir, consulter le Bulletin départemental de l'Enseignement primaire N° 3. de 1909, page 60.

Concours d'admission aux écoles normales en 1910. — 1° *Dispenses d'âges.* — Pour se présenter au concours, les candidats devront avoir 16 ans au moins et 18 ans au plus, au 1er octobre 1910.

Des dispenses d'âge peuvent être accordées par le recteur, pourvu qu'elles ne dépassent pas une durée de six mois.

Toutefois, les candidats âgés de plus de 18 ans et s'étant déjà présentés pourront bénéficier, en 1910, d'une dispense d'âge, accompagnée des pièces énumérées au Bulletin départemental n° 3 de 1909, doit être adressée au recteur, par la voie hiérarchique, avant le 1er avril.

2° — *Candidats remplissant la condition d'âge et s'étant déjà présentés deux fois.* — Les candidats remplissant la condition d'âge et s'étant déjà présentés deux fois au concours ne peuvent concourir une troisième fois sans une autorisation rectorale, qui doit être demandée également avant le 1er avril.

Pour la constitution du dossier, voir le Bulletin départemental n° 3 de 1909.

ETAT-CIVIL
du 18 au 26 Mars 1910

NAISSANCES

MARIAGE

Entre Silvestre Jean, propriétaire à Sisteron et Dlle Honnorat Mathilde Flavie, sans profession à Sisteron.

DÉCÈS

Juran Casimir Louis agé de 19 jours. — Passart Magdelaine Marie, veuve Petit Louis agée de 73 ans. — Audibert Jeanne-Iraine-Marie agée de 19 mois.

Chronique Régionale

MISON

Concours de boules. — MM. les boulomanes sont prévenus, que le concours qui doit avoir lieu aux Armands, section de la commune de Mison, est fixée aux dimanche 3 avril prochain.

NOYERS-SUR-JABRON

Palmes Académiques. — M. F. Plauche, notre sympathique huissier, ex-maire de Noyers, ex-conseiller d'arrondissement du chef-lieu de canton, vient d'obtenir les palmes académiques.

A ce sincère républicain, nous adressons toutes nos félicitations.

Mariage. — On nous annonce le très prochain mariage de notre compatriote Latil Henri, avec Mlle Joséphine Sécond. Aux deux futurs époux nous adressons nos vœux bien sincères.

© VILLE DE SISTERON

A propos du mot PERNOD

Nous recevons de la Maison GEMP-PERNOD de LUNEL la communication suivante :

Monsieur le Directeur.

A la suite d'un procès intenté par MM. VEIL PICARD et Cie (MAISON PERNOD FILS) à une dame Baldizzi, débitante à Lille, laquelle avait servi dans une bouteille de leur marque, une absinthe ne titrant que 48 degrés, cette dame fut condamnée le 15 juillet 1909 pour contrefaçon par le Tribunal civil de Lille. Cela n'était que justice !

Mais, dans le jugement prononcé contre Madame Baldizzi, figuraient des « attendu » absolument étrangers au fait incriminé et entre autres celui ci :

« Attendu que le débitant ou cafetier auquel un consommateur demande un « PERNOD », ne peut sans commettre un acte illicite, servir à ce consommateur, une absinthe quelconque étrangère à la fabrication de la Maison PERNOD FILS, etc., etc... »

attendu contre lequel nous sommes dans l'obligation de protester énergiquement.

Le nom de "PERNOD" n'appartient pas à une seule Maison, mais il appartient au contraire à plusieurs Maisons parmi lesquelles nous avons l'honneur de compter. La marque de MM. VEIL PICARD et Cie a été déposée sous le nom de " PERNOD FILS " et non sous le nom de " PERNOD ".

Il en résulte que :

Lorsqu'un consommateur demande un "PERNOD FILS" on doit lui servir un "PERNOD FILS".

Lorsqu'un consommateur demande un "GEMPP-PERMOD" on doit lui servir un "GEMPP-PERNOD.

Mais lorsqu'un consommateur demande un "PERNOD" on peut lui servir l'une ou l'autre de ces marques.

Pour conclure, nous avons l'honneur d'informer notre nombreuse clientèle que :

« Nous venons de faire tierce opposition au jugement du Tribunal Civil « de Lille entre les mains de Me ROMBAUT, Avoué de cette ville. Le « jugement de Lille n'est donc point « définitif.

Comptant sur votre obligeance pour vouloir bien insérer dans votre organe, cette importante communication, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos respectueuses salutations.

MAISON GEMPP-PERNOD.
PÉRILLER Frères.

P.-L.-M. — *FETES de PAQUES.* — A l'occasion des Fêtes de Pâques, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 17 *mars 1910* seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 7 *avril,* étant entendu que les billets qui auront normalement une validité plus longue conserveront cette validité.

La même mesure s'étend aux billets d'aller et retour collectifs délivrés aux familles d'au moins quatre personnes.

Chemins de fer de Paris-Lyon-Méditerranée

Vacances de Paques

A l'occasion des Vacances de Pâques toutes les gares du réseau P.L.M. délivreront aux familles d'au moins trois personnes, du jeudi qui précède la Fête des Rameaux aux lundi de Pâques inclus, des billets d'aller et retour collectifs dits de vacances à prix très réduits

Validité des billets ; 33 jours avec faculté de prolongation.

Minimum de parcours simple exigé : 150 kilomètres.

Arrêts facultatifs sur toutle parcours.

Faire la demande des billets 4 jours à l'avance a la gare de départ.

Fêtes de Pâques à Rome

A l'occasion des Fêtes de Pâques à Rome, la Compagnie délivrera du 13 au 24 Mars 1910, au départ de toutes les gares de son réseau des billets d'aller et retour spéciaux pour Rome à prix très réduits.

La durée de validité de ces billets sera de 30 jours (dimanches et fêtes compris) sans faculté de prolongation.

Arrêts facultatifs sur le réseau P.L.M. ; trois arrêts au choix en Italie, tant à l'aller qu'au retour.

VALENCE à ROME

via Grenoble, Modane, 1e classe 116 fr. 55 ; 2me classe 81 fr. 80 ; 3me cl. 53 fr. 65.
via Arles, Marseille, Vintimille, 1re cl. 135,85 2me classe 94 fr. 45 ; 3me cl. 61 fr. 90.

SAVON du CONGO Blancheur du Teint VICTOR VAISSIER

Un Remède Souverain

Toute-puissante pour guérir l'asthme, le catarrhe, l'oppression, la toux spasmodique, la Poudre Louis Legras n'est pas moins recommandable pour prévenir et enrayer les complications qui proviennent de la bronchite. La toux opiniâtre et l'expectoration exagérée qui en résultent sont guéries rapidement par l'emploi de ce remède si efficace et si peu coûteux. Une boîte est expédiée contre mandat de 2 fr. 10 adressé à Louis Legras 139, Bd Magenta, à Paris.

Aucun autre remède que les Pilules Suisses ne peut mieux guérir en peu de temps, la *migraine, maux d'estomac* et la *constipation.*

Etude de Me L. BÉQUART
Notaire, Rue du Jalet
à SISTERON (Basses-Alpes)

Adjudication
VOLONTAIRE
Après Surenchère

Le dimanche vingt-sept mars mil neuf cent dix, à **deux heures** après-midi à **Sisteron** en l'étude et par le ministère de Me **Béquart** notaire, il sera procédé à la

Vente aux Enchères Publiques

de l'immeuble ci-après désignés situés à Sisteron et dépendant de la succession de Clémentine **Allibert,** en son vivant, épouse de Pierre **Fabre**, et surenchéri.

DESIGNATION
de l'Immeuble
COMMUNE DE SISTERON
LOT UNIQUE

Bosquet et Labour avec une source, au quartier de *Devant-ville*, confrontant : au levant, Neviére Baptistin ; au midi Rivas et Beinet, au couchant route nationale, au nord, Administration forestière, relevé au cadastre de la commune sous les numéros 353p. 410p. 441 de la section C. pour une contenance de un hectare soixante-huit ares dix centiares.

Nouvelle mise à prix : **Cinq cent dix-sept** francs.

ci ..... **517** francs.

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Béquart,** notaire rédacteur du cahier des charges.

Pour extrait :
L. BEQUART.

A louer présentement
JOLIE CAMPAGNE D'AGREMENT
à 2 kilomètres de la ville
avec environ 2 hectares de pré
S'adresser au bureau du Journal

A Louer de suite
Joli Villa et grand jardin arrosable
à Sisteron, quartier de la GARE
9 pièces, avec serre
S'adresser à Me TURCAN, notaire à Sisteron.

A louer présentement
VASTE LOCAL
servant de restaurant et pouvant servir à tout autre genre de commerce
Pour renseignements s'adresser à Mme Vve **Chastillon**, *rue Droite, Sisteron.*

Huile d'Olive garantie pure à l'Analyse

Vierge fruitée : 1.80 le litre
Surfiine extra : 1.60 —
rendu franco gare destinataire. Représentants sérieux sont demandés. Jean MONTAGNIER 9, rue Guilhempierre, MANOSQUE (B-A)
Réduction importante des de prix à partir de 20 litres
Echantillon franco sur demande

Faut-il boire du sang ?

La transfusion du sang, c'est-à-dire l'injection directe dans les veines d'un malade du sang d'un individu sain a été longtemps en honneur On a reconnu depuis que ce sang étranger était détruit immédiatement par celui du malade. On a alors proposé de boire du sang, et nombre de gens vont encore aux abattoirs avaler un bol de sang frais. Les anémiques, les personnes sans force et les convalescents n'ont plus besoin de se livrer à cette répugnante méthode, puisqu'ils peuvent boire de l'eau de Bussang, source Salmade ou des Demoiselles, qui par ses principes minéralisateurs parfaitement assimilables en fer, arsenic et manganèse aboutit à un résultat supérieur, Tout le monde a intérêt à se souvenir de cette heureuse action de l'eau de Bussang, et chacun ne doit pas hésiter à recommander cette eau à un malade et à un anémique.

A Vendre Une bibliothèque de livres ecclésiastiques en très bon état. Bonne occasion.
S'adresser au bureau du journal.

LECTURES POUR TOUS

« Une fortune de Nabab ! » dit le langage populaire. A quel point cette expression est justfiée, les **Lectures pour Tous** nous le montrent en nous promenant à travers les palais de ces rajahs indiens, dont le moindre possède de fabuleux trésors.

Des Chefs-d'œuvre de l'art contemporain aux lointains voyages et aux grandes journées sportives, quelle variété de sujets nous offre le numéro des **Mars** des **Lectures pour Tous** ! Illustré à profusion, il nous fait vraiment passer en revue les plus curieuses manifestations de la vie moderne.

Lisez plutôt ce sommaire :

Les Trésors des Rajahs. — La Légende des sept dormants. Nouvelle par MAURICE MAINCHON. — *Un Peintre des drames de l'histoire : Jean-Paul Laurens. Centaures en tournée. — Bien, Marie !* Comédie, par A. MYCHO. — *Hyènes et buffles par le* Président Roosevelt. — *Quand Paris fait maigre. — Raffles, cambrioleur pour le bon motif. — Pour fêter le printemps !*

Abonnements. — Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. ; Etranger 9 f., — Le numéro, 50 centimes.

Bulletin Financier

La Rente a légèrement progressé à 98.27. Reprise de l'Extérieure espagnole, à 97.25. Aucun changement sur les fonds russes. Le Serbe 4 0/0 s'inscrit en avance sensible à 86.90

Parmi les Etablissement de crédit, l'Union parisienne est en nouvelle avance à 1020 La Banque France-Américaine se traite à 527.

Marché calme sur les chemins de fer français.

Chemins espagnols se tiennent à leurs cours précédents.

Réaction du Rio à 1738.

Sur le marché en banque, les mines d'or et de diamants subissent quelques réalisations.

Bonne tenue de la Mossamédès à 27 francs.

La Minas Mercédès et la Minas Pedrazzini conservent un bon courant de demandes.

Fermeté des Manganèses de la Vallée du Tchorok. On reçoit toujours de bonnes nouvelles sur les travaux et les recherches en cours d'exécution.

La Compagnie Générale de Pernambuco cote 460. L'obligation Chemin de fer de la Cote Orientale de l'Urugay se maintient à 460 également.

NOVEL.
42, rue Notre-Dame-des-Victoires.

GUERISON DES HERNIES

MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS
BANDAGES SANS RESSORTS,

Les presonnes atteintes de hernies ne doivent pas se laisser abuser par certains et surtout nouveaux soi-disant spécialistes dont la science est douteuse parceque qu'ils n'on rien inventé, il ne peuvent présenter au public qu'un système d'appareils dédémodés et hors d'usage.

La hernie mal maintenue grossi et expose le malade aux pires dangers d'un étranglement il est du reste établi que l'existence du hernieux est d'un tiers moins longue que celle d'un sujet non hernieux.

Malades !!!

Si vous portez un bandage qui vous fait souffrir ou qui laisse échapper votre hernie remplacéz-le sans retard car votre vie est en menacée.

Malades écoutez et réfléchissez.

Le seul appareil vraiment sérieux est celui inventé par le spécialiste M. GLASER, de Paris. Cet appareil reconnu par les hautes sommités comme étant le meilleur, le seul qui maintienne les hernies radicalement. Les plus hautes distinctions et une mention honorable de M. le Ministre lui ont été décernée. C'est ce qu'aucun autre n'a pu obtenir.

L'appareil de notre honnorable praticien n'est pas de récente invention, non, il a fait ses preuves, il a soulagé est guéri des centaine de mille hernieux C'est appareil dont la pression se règle à la volonté du malade est à la fois le plus souple, il peut se porter nuit et jour sans laisser échapper la hernie, il permet les travaux les plus pénibles sans gêne et fait disparaître la hernie à tout jamais ; aussi le malade ne saurait il mieux placer sa confiance qu'en l'appareil de M. GLASER, il donne la vigueur au travailleurs, écarte tout danger d'étranglement et par conséquent augmente les chances de longevité.

Malades ! n'oubliez pas que votre hernie mal maintenue menace votre existence. Vous êtes à la veille d'un étranglement mortel. Dans l'intérêt des 2 sexes atteints de hernies, la science a proclamé l'appareil GLASER comme étant le seul à adopter.

En s'adressant à l'*honorable M. GLASER* les malades peuvent compter sur sa loyauté et son entier dévouement.

L'application sera faite à :

La brochure explicative donnant les conseils pour éviter l'étranglement sera envoyée contre 0 fr. 30 sur demande faite à M. *GLASER*, 22, boulevard St-Denis. Courbevoie Paris

LA VIE HEUREUSE

Chantecler ! Chantecler qui triomphe aujourd'hui, son auteur et ses interprètes, puis un curieux rappel des portraits que les poètes de jadis tracèrent avant M. Rostand de l'oiseau symbolique et décoratif par excellence : le Coq ; d'intéressants détails, révélés par le Vicomte de Reiset, sur les plus célèbres mariages morganatiques dont le dernier — ce lui du roi Léopold de Belgique — eut un si retentissant éclat ; maints aspects terrifiants ou pittoresques de Paris innondé ; un amusant tableau de la part prise dans les élections par les femmes anglaises ; un poignant résumé de l'enquête menée par l'office du travail sur les conditions d'existence des ouvrières en lingerie ; le plus beau chapitre de l'ouvrage passionnant que le Marquis de Ségur consacre au couchant de la Monarchie ; une jolie analyse des raisons qui donnent à "l'inconnu" le cœur d'une jeune fille ; d'admirables photographies montrant la physionomie si particulière de Plougastel où tous les fiancés de l'année sont mariés le même jour ; une jolie nouvelle de M. E. Rey, lauréat du « Prix des Quarante Cinq » ; l'histoire des lettres, récemment publiées, écrites par Musset à Mlle Aimée d'Alton ; une vivante évocation du Salon de Mme de Cavaillet, où fréquentèrent tous les « noms » de la littérature contemporaine ; un harmonieux portrait de Lady Stewart Richardson qui vient de créer une école de danse et de culture physique ; une ironique série d'images montrant nos « frères inférieurs » revêtus de nos vêtements et donnant notre amusante caricatures....tel sont les principaux attraits — mais non point tous ! — du numéro de Février de la *Vie Heureuse.*

Départements, 7 fr.; Etranger, 9 fr.; le numéro, 50 centimes. -- *Conseil des Femmes :* Paris et Départements, 4 fr.50 ; Etranger, 5 fr. 50 ; le numéro, 30 centimes.

AVIS

Le grand magasin de Cartes postales, *12 Cours Lieutaud, à Marseille,* envoie aux buralistes, magasins etc., **100 cartes bromure glacé, 1er choix,** séries PAQUES et AVRIL ; contre un mandat-poste de **5 fr. 50.**

Assortiment immense de fantaisie, caricatures Avril a partir de **3 fr. 50** le 0/0.

Le Gérant : SYLVESTRE.

Imprimerie Pascal LIEUTIER

© VILLE DE SISTERON

LA FORTUNE EST AVEUGLE

Tout le monde peut recevoir sa bienfaisante visite.

LOTS VILLE DE PARIS

Autorisés par les lois des 22 juillet 1892, 10 22 juillet 1894, 6 janvier 1898, 26 juin 1903, 10 avril 1904 et garantis par la Ville de Paris.

22 Tirages par An

Prochains Tirages

5 AVRIL
22 AVRIL
25 MAI, 5 JUIN

4 lots de 200.000f
18 lots de 100.000f
8 lots de 50.000f
46 lots de 10.000f
et 632 Lots de 1.000 à 25.000 francs
soit un total de
4 millions 346.000f de Lots

Syndicat Commercial en participation, 5 ans.

POUR 5 FRANCS Versement initial

On reçoit 100 Numéros

LOTS VILLE DE PARIS

en co-propriété et l'on participe au prochain tirage.

Pour recevoir les 100 Numéros *franco domicile, il suffit d'envoyer un mandat-poste ou bon de poste de 5 francs à Monsieur le Directeur de la* Banque Mobilière de Crédit, 5, Rue de Chantilly, à Paris (9e Arrondt).

LISTES GRATUITES APRÈS TIRAGES — SÉCURITÉ ABSOLUE
TITRES A LA LIBRE VÉRIFICATION DES INTÉRESSÉS.

On accepte les ordres contre remboursement (5 fr. 60)

TATEZ-VOUS — AGENTS LOCAUX SONT DEMANDÉS — DERNIER APPEL

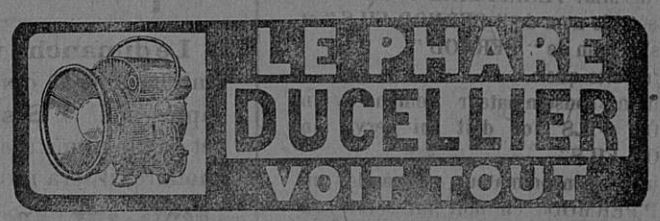

JE DONNE 100.000 FR.

à qui prouvera que la célèbre ***Sève Capillaire*** du dermologiste F. OLBÉ n'arrête pas la chute des cheveux en deux jours et ne les fait pas repousser à tout âge sur les têtes les plus chauves.

La repousse est certaine à tout âge, dans la nuance primitive, quelle que soit **la cause ou l'ancienneté** de la calvitie.

JAMAIS D'INSUCCÈS.

Plus de 20.000 attestations signées authentiques, indiscutables, à la disposition de tous à mon Laboratoire.

Pour recevoir **GRATIS** sous pli fermé l'exposé de la Méthode, écrire avec les plus grands détails ou se rendre au Laboratoire OLBÉ, 22, Rue des Martyrs, 22, *Section 129*, PARIS

BON POUR UN ABONNEMENT D'ESSAI DE 3 MOIS

à *Jardins & Basses-Cours*

Au prix exceptionnel de 1 fr. (Etranger, 1 fr. 25)

Adresser ce Coupon avec le montant, à MM. HACHETTE et Cie, 79, Bd St-Germain, Paris

Imprimerie Administrative & Commerciale

Pascal LIEUTIER, successeur de A. TURIN

21, Place de la Mairie — SISTERON — Basses-Alpes

Impressions Commerciales et Administratives

TÊTES DE LETTRES — FACTURES — ENVELOPPES — MÉMORANDUMS

Labeurs - Circulaires - Carnets à Souches - Étiquettes

LETTRES DE MARIAGE, DE NAISSANCE ET DE DÉCÈS
CERTIFICATS DE VIE — MANDATS DE PAYEMENTS — CONVOCATIONS

CARTES D'ADRESSE — CARTES DE VISITE

Prix courants. — Affiches de tous formats

Fournitures Scolaires et de Bureaux

ENCRES DES MEILLEURES MARQUES

REGISTRES, COPIES DE LETTRES
TIMBRES EN CAOUTCHOUC

SOUS-MAINS ET SERVIETTES

Cahiers Écoliers - Crayons - Gommes - Encre à copier

Legérant, Vu pour la légalisation de la signature ci contre Le Maire,

© VILLE DE SISTERON